



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

La force de l'action publique
en Ile-de-France

COMITE DU 22 MAI 2014

IBN
Annexe n°2014-05-36
au procès verbal

OBJET : Indemnités du Président et des Vice-présidents

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-12, L5721-8 et R 5723-1,

Vu le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010,

Vu la délibération n° 2014-05-22 en date du 22 mai 2014, élisant le Président,

Vu la délibération n° 2014-05-24 en date du 22 mai 2014, élisant les Vice-présidents,

Considérant que la population du territoire du SIPPEREC est supérieure à 200.000 habitants,

Vu le budget syndical,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1^{er} : Une indemnité de fonction est attribuée au Président et Vice-présidents du syndicat. Elle est fixée au taux maximum prévu par les textes susvisés et détaillée aux articles 2 et 3 de la présente délibération.

Article 2 : L'indemnité de fonction allouée au Président est égale à 18.71% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1015) soit un montant mensuel brut de 711.25€ (valeur des traitements de la fonction publique au 1^{er} mai 2014).

Article 3 : L'indemnité de fonction allouée aux Vice-présidents est égale à 9.35% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1015) soit un montant mensuel brut de 355.44€ (valeur des traitements de la fonction publique au 1^{er} mai 2014).

Accusé de réception en préfecture
075-257500041-20140522-Del140536-DE
Date de télétransmission : 28/05/2014
Date de réception préfecture : 28/05/2014

Article 4 : Les indemnités déterminées aux articles 2 et 3 ci-dessus seront actualisées dans les mêmes conditions que celles affectant les traitements de la fonction publique.

Article 5 : les dépenses en résultant seront imputées sur les articles correspondant du budget syndical.

Certifié exécutoire, le présent acte, compte tenu :

- De son affichage
- De sa transmission en préfecture
- De sa notification à l'intéressé

Président



Jacques J.P. MARTIN



Le Président

Jacques J.P. MARTIN

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller général du Val-de-Marne

SEANCE DU COMITE DU 22 MAI 2014

AFFAIRES COMMUNES

Composant le Comité :	107	En exercice :	107
Présents à l'ouverture de la séance :	91		
Ayant donné pouvoir à l'ouverture de la séance :	2		
Votants à l'ouverture de la séance :	93		

L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 11 heures, les membres du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication, régulièrement et individuellement convoqués par la Présidente le 16 mai 2014, se sont réunis au nombre de 91 présents, et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-12, L.2121-17, L.2121-20, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l' « Espace Van Gogh », situé au 62 Quai de la Râpée à Paris 12^{ème}, sous la présidence de Monsieur Jacques DELOBELLE, délégué titulaire de Villemomble, doyen d'âge pour l'affaire n°1 et sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne, à compter de l'affaire n°2.

Étaient présents :

M. FRANCESCHI (Alfortville), Mme LEMMET (Antony), M. BREUILLER (Arcueil), M. CLAVEL (Argenteuil) jusqu'à la délibération n°2014-05-23, M. MOCAER (Asnières-sur-Seine), M. DAGUET (Aubervilliers), Mme BOUDJENAH (Bagneux), M. KHOKHAR (Bagnolet), M. RENAULD (Bezons), M. DE PAOLI (Bobigny), Mme THOMASSIN (Bondy) jusqu'à la délibération n°2014-05-23, M. OZTORUN (Bonneuil-sur-Marne), M. DONATH (Bourg-la-Reine) jusqu'au début l'affaire 1, M. GILLES DE LA LONDE (Bry-sur-Marne), M. BESNARD (Cachan), M. FAUTRE (Champigny-sur-Marne), M. BENOIT (Charenton-le-Pont) jusqu'à la délibération n°2014-05-23, M. SEGAUD (Châtenay-Malabry), M. BOULAY (Châtillon), M. BISSON (Chaville), M. PHALIPPOU (Chevilly-Larue), M. GUIMARD (Clamart), M. SYLLA (Clichy-La-Garenne), M. EL BACHTANY (Colombes), M. PELLETANT (Communauté d'agglomération Europ'Essonne), Mme LEROUX (Communauté d'agglomération du Val d'Orge), M. VILAIN (Communauté d'agglomération Les Lacs de L'essonne), M. KOSSOWSKI (Courbevoie) jusqu'à la délibération n°2014-05-22, M. DAVION (Courtry), M. DUKAN (Créteil), M. GUERIN (Département du Val-de-Marne), M. SALINI (Drancy), M. ADAM (Dugny), M. DESBANS (Elancourt), M. KONIECZNY (Epinay-sur-Seine), M. GUNTZBURGER (Fontenay-aux-Roses), M. DAMIANI-ABOULKHEIR (Fontenay-sous-Bois), Mme BRUNET-DINE (Fresnes) jusqu'à la délibération n°2014-05-23, M. MERIOT (Gennevilliers), M. AGGOUNE (Gentilly), M. RIO (Grigny), M. VAUTHIER (Groslay), Mme SZABO (Issy-les-Moulineaux), M. BOUYSSOU (Ivry-sur-Seine), M. GRESSIER (Joinville-le-Pont), M. REALE (Jouy-en-Josas), M. MAIZA (La Courneuve), M. RANQUET (Le Blanc-Mesnil), M. GODARD (Le Bourget), M. ROUSSEAU (Le Kremlin-Bicêtre), M. VERGNE (Le Perreux-sur-Marne), M. BLOT (Le Plessis-Robinson) jusqu'à la délibération n°2014-05-23, M. SUJOL (Les Pavillons-sous-bois) jusqu'à la délibération n°2014-05-23, Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) jusqu'à la délibération n°2014-05-23, M. JEANBRUN (L'Haÿ-les-Roses), M. VACANT (L'Ile-Saint-Denis), M. ROUCHET (Livry-Gargan), M. BARNOYER (Maisons-Alfort), M. CIBOT (Malakoff), Mme TORRECILLA (Marolles-en-Brie), M. LE CHEQUER (Montreuil), M. MILLOTTE (Montrouge), M. BECQUET (Morangis), M. GAUCHE-CAZALIS (Nanterre),

Accusé de réception en préfecture

M. HAMRANI (Noisy-le-Sec), M. CHAZOTTES (Orly), Mme PETIT (Paris) jusqu'à la délibération n°2014-05-23, M. CHAULET (Pierrefitte-sur-Seine), M. GAHNASSIA (Puteaux) jusqu'à la délibération n°2014-05-23, M. LOTTI (Romainville), M. BOUVARD (Rosny-sous-Bois), M. LEROY (Rungis), Mme CAPANEMA SCHMIDT (Saint-Denis), M. TINEL (Saint-Mandé), Mme BERTRAND (Saint-Maurice), Mme CERF (Saint-Ouen), M. RIOTTON (Sceaux), M. LAIDI (Suresnes), M. DELL'AGNOLA (Thiais), M. RATTER (Valenton), M. VOISINE (Vanves), M. DUCELLIER (Villejuif), M. DELOBELLE (Villemomble), M. BORTOLAMEOLLI (Villeneuve-la-Garenne), M. ROMPILLON (Villeneuve-le-Roi), M. JIAR (Villepinte), M. AUVRAY (Villetaneuse), M. BENSOUSSAN (Vincennes) jusqu'à la délibération n°2014-05-23, M. BERENGER (Viry-Châtillon), M. RAMAEL (Vitry-sur-Seine) jusqu'à la délibération n°2014-05-23.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir :

Monsieur FOURNIER, délégué titulaire du Département de l'Essonne donne pouvoir à Monsieur BESNARD, délégué titulaire de Cachan.

Monsieur VINENT-GARRO, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine donne pouvoir à Monsieur KOSSOWSKI, délégué titulaire de Courbevoie, jusqu'à la délibération n°2014-05-22.

A donné pouvoir à compter de la délibération n°2014-05-22

Monsieur DONATH, délégué titulaire de Bourg-la-Reine donne pouvoir à Monsieur GUNTZBURGER, délégué titulaire de Fontenay-aux-Roses,

Ont donné pouvoir à compter de la délibération n°2014-05-24 :

Monsieur CLAVEL, délégué titulaire d'Argenteuil donne pouvoir à Monsieur GUIMARD, délégué titulaire de Clamart.

Monsieur BENOIT, délégué titulaire de Charenton-le-Pont donne pouvoir à Madame BERTRAND, déléguée titulaire de Saint-Maurice.

Madame BRUNET-DINE, déléguée titulaire de Fresnes donne pouvoir à Monsieur BREUILLET, délégué titulaire d'Arcueil.

Monsieur BLOT, délégué titulaire du Plessis-Robinson donne pouvoir à Monsieur JEANBRUN, délégué titulaire de L'Haÿ-les-Roses.

Monsieur SUJOL, délégué titulaire des Pavillons-sous-bois donne pouvoir à Monsieur DELOBELLE, délégué titulaire de Villemomble.

Madame DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret donne pouvoir à Monsieur SEGAUD, délégué titulaire de Châtenay-Malabry.

Madame PETIT, déléguée titulaire de Paris donne pouvoir à Madame THOMASSIN, déléguée titulaire de Bondy.

Monsieur GHANASSIA, délégué titulaire de Puteaux donne pouvoir à Monsieur EL BACHTANY, délégué titulaire de Colombes.

Monsieur BENSOUSSAN, délégué titulaire de Vincennes donne pouvoir à Monsieur GILLES DE LA LONDE, délégué titulaire de Bry-sur-Marne.

Monsieur RAMAEL, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine donne pouvoir à Monsieur GAUCHE-CAZALIS, délégué titulaire de Nanterre.